

Termes de l'introduction aux sciences juridiques

- la théorie du droit-

Droit réel :

S'oppose au droit personnel ;c'est un droit qui s'exerce directement sur laquelle le propriétaire a des droits exclusifs , contrairement à la créance qui s'exerce contre une personne déterminée et qui oblige une ou plusieurs personnes seulement

On distingue :

-les droits réels principaux : droit de propriété et ses démembrements :usufruit, usage ...

-les droits réels accessoires : qui garantissent le paiement d'une créance : hypothèque , droit d'affectation, nantissement , gage et privilèges .

Droit de propriété :

Droit réel le plus absolu, qui comprend à la fois l'usage , la jouissance des produits –usufruit – et la libre disposition de la chose .

C'est un droit perpétuel –le non exercice de ce droit ne fait pas perdre la propriété – et exclusif.

Capacité : aptitude d'une personne à être titulaire de droits (**capacité de jouissance**) et à les exercer (**capacité d'exercice**).

Quelques termes

les droits réels principaux

les droits réels accessoires

droit de propriété

droit réel

Usufruit

droit personnel

droit d'usage

forclusion ,déchéance

Créancier

Débiteur

Gage

Hypothèque

Nantissement

qualification, capacité

créance, dette